

Avis n° 2012-0575
de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 22 mai 2012
sur le dossier tarifaire de La Poste du 17 avril 2012
relatif aux tarifs des services d’envois de journaux et imprimés périodiques
du service universel postal

L’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE) et notamment ses articles L. 5-2, 3° et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2011-1451 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 20 décembre 2011 sur les caractéristiques d’encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu le protocole d’accord Etat / Presse / Poste du 23 juillet 2008 ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telles que proposées par La Poste à la date du 1^{er} mars 2012 ;

Vu le dossier présentant les évolutions tarifaires relatives à l’offre de presse relevant du service universel, transmis par La Poste le 17 avril 2012 ;

Vu les informations complémentaires transmises par La Poste le 10 mai 2012 ;

Après en avoir délibéré le 22 mai 2012,

Le 3° de l’article L. 5-2 du code des postes et des communications électroniques dispose que l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ci-après l’« Autorité ») « [...] est informée par La Poste, avant leur entrée en vigueur, des tarifs des prestations du service universel. Dans un délai d’un mois à compter de la transmission de ces tarifs, elle émet un avis public ».

L’article R. 1-1-13 du CPCE précise que « La Poste fournit à l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services non réservés relevant du service universel ».

En application de ces dispositions, La Poste a présenté à l’Autorité, le 17 avril 2012, un projet de modification des tarifs de sa gamme d’envois de presse relevant du service universel.

I. – Les évolutions tarifaires

L'évolution tarifaire porte sur le service d'envois de la presse relevant du service universel, appelé « Publissimo ». Ce dernier constitue une sous-catégorie restreinte (3,0 % du chiffre d'affaires et 2,8 % des volumes) de l'ensemble des services d'envois de presse de La Poste, qui représente 698 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2011 (y compris la contribution de l'Etat de 242 millions d'euros à la mission de service public de transport postal de la presse). L'offre « Publissimo » comporte un produit « Publissimo Esprit Libre », d'une part, pour des envois à faible diffusion (moins de 2 000 objets sans condition de tri), et un produit « Publissimo Intégral », d'autre part, pour des envois de moyenne ou grande diffusion (au moins 500 objets par dépôt avec un tri préparatoire des envois).

Au 1^{er} juin 2012, La Poste prévoit d'augmenter les tarifs de la gamme « Publissimo » de + 4,3 % en moyenne, après une hausse de + 2,5 % en 2011. Cette évolution se décompose en une hausse de + 3,0 % pour l'offre « Publissimo Esprit Libre » et de + 4,4 % pour l'offre « Publissimo Intégral ».

II. – Analyse économique

Le protocole d'accord Etat / Presse / Poste du 23 juillet 2008 a conduit à la création de l'offre de service universel destinée aux publications de presse au 1^{er} mars 2009.

En 2011, la marge brute rapportée aux coûts attribuables est en amélioration par rapport à l'année précédente, mais reste légèrement négative. Ce mouvement s'explique en partie par une baisse des charges unitaires, notamment du fait des évolutions intervenues dans les processus « travaux intérieurs » et « travaux extérieurs ». Ces gains d'efficacité ne sont cependant pas suffisants pour assurer l'équilibre des comptes du produit. Les augmentations tarifaires envisagées par La Poste devraient permettre d'assurer la couverture des coûts attribuables. Ces évolutions concourent par ailleurs au rééquilibrage des marges entre produits au sein de cette gamme.

Les évolutions tarifaires faisant l'objet du présent avis sont compatibles avec le niveau retenu par l'Autorité pour l'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal dans sa décision n° 2011-1451 susvisée.

III. – Conclusion

L’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, au regard des informations communiquées par La Poste et de l’analyse qui précède, rend un avis favorable à la mise en œuvre des évolutions tarifaires proposées.

Le directeur général de l’Autorité est chargé de notifier le présent avis à La Poste.

Sous réserve des secrets protégés par la loi, cet avis sera rendu public sur le site internet de l’Autorité et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mai 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

**Annexe à l'avis n° 2012-0575
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Publissimo Esprit Libre (euro)					
J+1					
	Tarifs 2011		Tarifs 2012		Evolution moyenne
Tranche de poids	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo	
0 - 50 g à trier	0,5726		0,5898		3,0%
51 - 350 g à trier	0,4495	2,4619	0,4630	2,5358	
351 - 2000 g à trier	1,6139	0,5458	1,6623	0,5622	
J+4					
	Tarifs 2011		Tarifs 2012		Evolution moyenne
Tranche de poids	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo	
0 - 50 g à trier	0,4518		0,4653		3,0%
51 - 350 g à trier	0,3467	2,1012	0,3571	2,1642	
351 - 2000 g à trier	1,4739	0,5100	1,5181	0,5253	
J+7					
	Tarifs 2011		Tarifs 2012		Evolution moyenne
Tranche de poids	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo	
0 - 50 g à trier	0,4131		0,4255		3,0%
51 - 350 g à trier	0,3376	1,5096	0,3477	1,5549	
351 - 2000 g à trier	1,2785	0,3227	1,3169	0,3324	

Annexe à l'avis n° 2012-0575
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Publissimo Intégral (euro)							
J+1							
		Tarifs 2011		Tarifs 2012		Evolution moyenne	
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo		
0-50 g	Liasse département	0,5411		0,5709		5,5%	
	Liasse code postal	0,4570		0,4821			
	Liasse facteur	0,4307		0,4544			
		Tarifs 2011		Tarifs 2012			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo		
51-350 g	Liasse département	0,4180	2,4619	0,4410	2,5973		
	Liasse code postal	0,3339	2,4619	0,3522	2,5973		
	Liasse facteur	0,3076	2,4619	0,3245	2,5973		
		Tarifs 2011		Tarifs 2012			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo		
351 - 2000 g	Liasse département	1,4405	0,5458	1,5197	0,5758		
	Liasse code postal	1,2671	0,5458	1,3368	0,5758		
	Liasse facteur	1,1753	0,5458	1,2399	0,5758		
J+4							
		Tarifs 2011		Tarifs 2012		Evolution moyenne	
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo		
0-50 g	Liasse département	0,4243		0,4476		5,5%	
	Liasse code postal	0,3395		0,3582			
	Liasse facteur	0,3129		0,3301			
		Tarifs 2011		Tarifs 2012			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo		
51-350 g	Liasse département	0,3182	2,1216	0,3357	2,2383		
	Liasse code postal	0,2334	2,1216	0,2463	2,2383		
	Liasse facteur	0,2068	2,1216	0,2182	2,2383		
		Tarifs 2011		Tarifs 2012			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo		
351 - 2000 g	Liasse département	1,3005	0,5100	1,3720	0,5381		
	Liasse code postal	1,1271	0,5100	1,1891	0,5381		
	Liasse facteur	1,0353	0,5100	1,0922	0,5381		

Annexe à l'avis n° 2012-0575
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (fin)

Publissimo Intégral (euro) - suite						
J+7						
		Tarifs 2011		Tarifs 2012		Evolution moyenne
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo	
0-50 g	Liasse département	0,3902		0,4019		3,0%
	Liasse code postal	0,3069		0,3161		
	Liasse facteur	0,2809		0,2893		
		Tarifs 2011		Tarifs 2012		
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo	
51-350 g	Liasse département	0,3132	1,5398	0,3226	1,5860	
	Liasse code postal	0,2299	1,5398	0,2368	1,5860	
	Liasse facteur	0,2039	1,5398	0,2100	1,5860	
		Tarifs 2011		Tarifs 2012		
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kilo	Prix à l'objet	Prix au kilo	
351 - 2000 g	Liasse département	1,1051	0,3227	1,1383	0,3324	
	Liasse code postal	0,9317	0,3227	0,9597	0,3324	
	Liasse facteur	0,8399	0,3227	0,8651	0,3324	